



**PLAN OPÉRATIONNEL DU [NIGER]
SAISON AGRICOLE 2021-2022 – SÉCHERESSE**

République du Niger
Cabinet du premier Ministre
Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires
(DNP-GCA)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
1 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	4
1.1 STATUT DU PAYS EN MATIÈRE DE RISQUES	6
1.2 CARTE AGRO-ÉCOLOGIQUE.....	9
1.3 BRÈVE DESCRIPTION DU PLAN OPÉRATIONNEL	9
2 CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	10
2.1 POLITIQUES OU DISPOSITIFS LÉGISLATIFS NATIONAUX EN VIGUEUR.....	10
2.2 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES	12
2.3 ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE	13
3 ÉVALUATION ET CIBLAGE	15
3.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES	15
3.2 CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES	17
4 PROFIL D'EXPOSITION À LA SÉCHERESSE.....	19
4.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRÉCIPITATIONS DU PAYS.....	19
4.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DES SÉCHERESSES.....	20
4.3 HISTORIQUE DES SÉCHERESSES	22
4.4 IMPACT DES SÉCHERESSES SURVENUES LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES (en termes de nombres de personnes vulnérables).....	24
4.5 HISTORIQUE DES INTERVENTIONS SUITE À UNE SÉCHERESSE	25

4.6	DESCRIPTION/ANALYSE DES CONDITIONS HISTORIQUES DE SÉCHERESSE, DU NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES ET DES INTERVENTIONS	27
5	PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL	27
5.1	SCÉNARIOS DE SÉCHERESSE EN FONCTION DES ESTIMATIONS D'ARV	27
5.2	ZONES GÉOGRAPHIQUES À RISQUE	28
5.3	PROCÉDURES DE PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE SÉCHERESSE	29
5.4	DÉTAILS DES INTERVENTIONS	30
	PREMIÈRE INTERVENTION	31
	DEUXIÈME INTERVENTION (et suivantes, le cas échéant)	35
5.5	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)	39
5.5.1	Calendrier agricole saisonnier	39
5.5.2	Calendrier de mise en œuvre des interventions	40
5.5.3	Procédures opérationnelles standard	42
6	FINANCEMENT	50
6.1	PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES	50
6.2	MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC	50
6.3	BUDGET PAR INTERVENTION	52
7	GESTION ET APPRENTISSAGE	53
7.1	SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (S&EA)	53
7.1.1	CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION (S&E)	53
7.1.2	SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION	56
7.1.3	RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION	59
ANNEXES		60

ABREVIATIONS

CC/SAP	Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce
CCA	Cellule Crises Alimentaires
CFS	Cellule Filets Sociaux
CFW	Cash for Work
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMC	Commission Mixte de Concertation
CNPGCA	Comité National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
CNSA	Comité National du Système d'Alerte précoce
CRC	Comité Restreint de Concertation
DAO	Dossier des Appel d'Offres
DGC	Distribution Gratuite Ciblée
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de gestion des Crises Alimentaires au Niger
EPER	Enquête de Prévision et Estimation des Récoltes
Fews-Net	Projet Famine Early Warning System (USAID)
FI	Fonds d'intervention
FCD	Fond Commun des Donateurs
GTI	Groupe de Travail Interdisciplinaire
MDA	Ministère du Développement agricole
MRA	Ministère des ressources Animales
OPVN	Office des produits vivriers du Niger
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAP	Système d'alerte précoce
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SDR	Stratégie de Développement Rural
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SIMB	Système d'Information sur les Marchés à Bétail

1 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nom du pays	République du Niger
Représentant juridique du plan	Monsieur Hamadou Adamou SOULEY Directeur de cabinet Cabinet du Premier Ministre
Point focal du plan	Monsieur Yacouba BAKO Point focal du Plan opérationnel ARC SP/ DNPGCCA Courriel : yacoubako@yahoo.fr Téléphone : +227 96 87 74 54 / +227 90 33 29 30

1.1 STATUT DU PAYS EN MATIÈRE DE RISQUES

Le Niger compte environ 23 049 093 d'habitants (projection INS au 30 avril 2020) vivant essentiellement sur une bande de terre ne dépassant pas le tiers du territoire.

Les populations du Niger sont confrontées à une diversité de situations de crises et de catastrophes liés à une multiplicité d'aléas climatiques, écologiques, socio-économiques. Ces aléas, pour l'essentiel se traduisent par une insécurité alimentaire plus ou moins sévère. La plupart des crises alimentaires intervenues au Niger sont liées aux déficits céréaliers ou fourragers consécutifs à un déficit pluviométrique et dans une moindre mesure aux invasions acridiennes.

Le Niger, l'un des pays les plus chauds du monde, a trois zones climatiques : i) Au Sahara, la chaleur intense provoque souvent l'évaporation des rares précipitations avant qu'elles ne touchent le sol ; en moyenne, les précipitations dans le massif de l'Aïr sont limitées à un maximum de 25 cm par an, et la majeure partie de cette quantité se produit pendant une seule période de deux mois. ii) Au Sahel, les précipitations annuelles sont en moyenne de 16,5 cm, mais les totaux annuels varient souvent considérablement. iii) Dans la zone soudanaise, la saison des pluies s'étend de mai à octobre, avec le plus de pluies en juillet et août.

Les années suivantes ont été marquées par une sécheresse majeure dans le pays : 1980, 1988, 1990, 2001, 2005, 2009, 2011, 2015.

Les autres risques naturels (inondations, incendies, épidémies, épizooties) et anthropiques (feux de brousse, conflits, insécurité) sont considérés comme des facteurs aggravant des crises localisées.

La pandémie de la COVID-19 est venue aggraver davantage la situation socioéconomique des ménages avec l'impossibilité pour les zones de production d'écouler leur produit et, le non accès à la population aux zones de production{.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique représente la principale source d'activités économiques du pays. Il occupe plus de 80% de la population active. Sur la période 2011-2015, sa contribution à l'économie nationale est estimée en moyenne à 37,02% du PIB (PDES 2017-2021). Aussi, ces sous-secteurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, et constituent la principale source de revenus de la plupart de la population rurale.

Cependant, ils connaissent une forte dépendance vis-à-vis des facteurs climatiques affaiblissant leur contribution à la sécurité alimentaire. En effet, plus de deux millions (2 millions) de personnes souffrent d'insécurité alimentaire chronique, 4,5 millions de personnes sont à risque d'insécurité alimentaire et des millions d'autres souffrent d'insécurité alimentaire de manière transitoire en période de soudure.

Le Niger est confronté à des difficultés d'endettement élevé des ménages vulnérables. Les populations les plus impactées par la sécheresse sont listées dans 6 catégories comme suit :

- Les petits agriculteurs possédant de petites exploitations ;
- Les petits éleveurs disposant de peu d'animaux ;
- Les agropasteurs et pasteurs en voie de sédentarisation n'ayant ni suffisamment de produits animaux à vendre, ni suffisamment de terres propices à l'agriculture ;
- Les femmes enceintes ou allaitantes ;
- Les ménages de grandes familles ;
- Les femmes chefs d'exploitation dont le cumul des tâches ménagères, ne leur permet pas de dégager du temps pour s'adonner aux activités productrices.

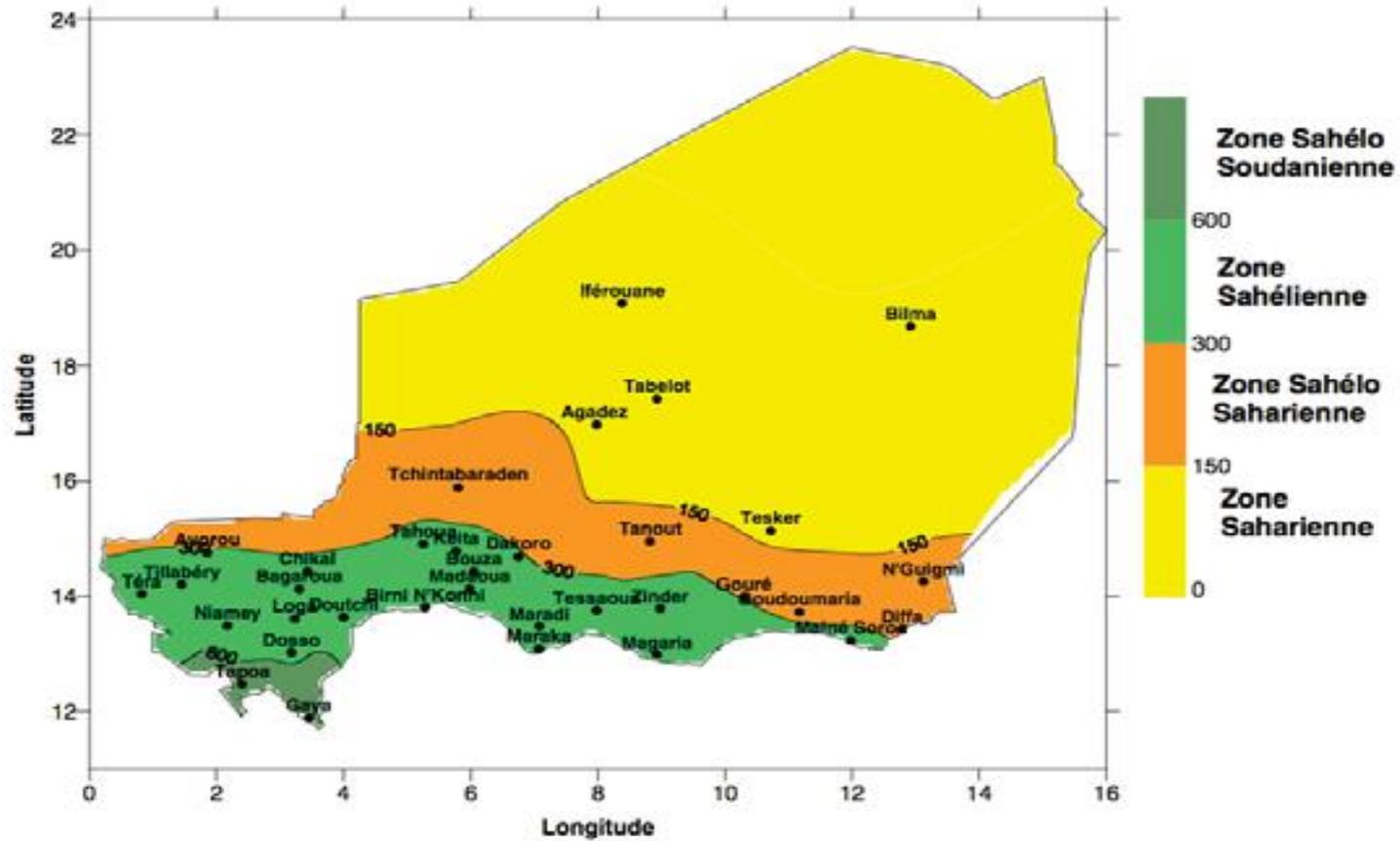
Des efforts ont été faits notamment dans le cadre de l'Initiative 3N (« les Nigériens nourrissent les Nigériens ») pour augmenter la production agro-sylvo-pastorale. Ainsi, la production vivrière a augmenté de 9,3% en moyenne annuelle sur la période 2012-2015 (DS/ONAHA). La dimension céréalière qui représente 68,7% de la production vivrière a quant à elle, progressé de 13,9% sur la période sous revue. Ces bonnes performances cachent toutefois des insuffisances. Il s'agit notamment de : (i) la dépendance à l'égard de la pluviométrie, (ii) la faiblesse de la production sous irrigation malgré la hausse observée ces dernières années, (iii) la faiblesse des rendements liée à la faible mécanisation agricole, à l'insuffisante disponibilité des semences améliorées et des engrais ainsi que leur utilisation relativement faible, (iv) la dégradation des bases productives, (v) l'insuffisance de l'encadrement technique, (vi) les difficultés d'accès des producteurs au crédit (2% du crédit est investi dans le secteur agricole), (vii) le faible développement de la recherche agronomique et (viii) la faiblesse des infrastructures rurales (PDES 2017-2021).

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement, à travers le dispositif national, élabore chaque année un plan de réponse aux populations soumises aux chocs dont la sécheresse. Le plan de réponse représente l'outil principal de planification et de programmation des interventions du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) en faveur des personnes vulnérables aux crises alimentaires. Il est établi sur la période de janvier à décembre de chaque année. Toutefois des mesures d'urgence sont prises à la sortie de la campagne agricole à partir du mois d'octobre au sortir de chaque campagne agricole en attendant l'élaboration définitive du plan. Cette option permet

ainsi de mettre en œuvre des actions d'urgence pour les personnes les plus vulnérables en attendant la présentation de résultats précis sur les zones vulnérables.

Le DNP-GCA dispose d'un fonds commun des donateurs qui permet à la fois de constituer des stocks de sécurité alimentaire, mais aussi de financer des activités de réponses d'urgence pour atténuer les souffrances des populations.

1.2 CARTE AGRO-ÉCOLOGIQUE DU NIGER, LES ZONES CLIMATIQUES



Source : AGRHYMET

1.3 BRÈVE DESCRIPTION DU PLAN OPÉRATIONNEL

L'objectif général est d'appuyer les ménages et groupes cibles affectés par la sécheresse à accéder à une alimentation et diversifiée de façon proactive et d'améliorer leurs moyens d'existence. Ce soutien sera fourni par le biais d'une variété d'activités allant de l'aide alimentaire (distribution de nourriture, transferts monétaires) à d'autres interventions.

2 CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

2.1 POLITIQUES OU DISPOSITIFS LÉGISLATIFS NATIONAUX EN VIGUEUR

Politique ou dispositif législatif	Titre et statut actuel
Législation relative à la gestion des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="645 863 2036 932">- Arrêté n 0158/PM du 04octobre 2013 modifiant et complétant l'arrêté 00207/Pm du 28 août 2012 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule Crise Alimentaire<li data-bbox="645 979 2036 1086">- Arrêté n 0032/PM du 20 janvier 2014 modifiant et complétant l'arrêté 00208/Pm du 28 août 2012 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires<li data-bbox="645 1134 2036 1225">- Arrêté n 00210/PM du 29 décembre 2016, portant réorganisation du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires<li data-bbox="645 1257 2036 1326">- Arrêté N° 0183/PM du 17 octobre 2017 portant réorganisation du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCCA)

	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté N° 0113/PM du 27 juillet 2018 modifiant et complétant l'arrêté n°183/PM portant réorganisation du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA)
Législation relative aux sécheresses	<p>Décret n° 2011/057/PCRD/PM du 27 janvier 2011 modifiant et complétant le décret n° 2000/0072/PRN/PM du 4 août 2000 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la cellule de crise alimentaire du Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires ((DNP-GCA)</p> <p>Plan national de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles (PAN/LCD/GRN)</p> <p>Plan national de lutte contre la sécheresse (finalisé en 2018 par le Ministère en charge de l'Hydraulique)</p>
Autre politique pertinente	<p>Politique Nationale de Protection Sociale</p> <p>Politique Nationale de la Sécurité Nutritionnelle</p> <p>Politique Nationale Humanitaire</p>

2.2 PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE/ ACTEURS DE LA GESTION DES CATASTROPHES

Principaux intervenants	Rôle
<i>Au niveau national</i>	
<p>1. Institution responsable de la réduction et de la gestion des risques : Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires</p> <p>Personne responsable : LIMAN ABARI SANOUSSI CHEGOU Fonction : Secrétaire Permanent Coordonnées : limanabarichegousanoussi @gmail.comCe sont</p>	<p>-Le Dispositif a pour rôle de mener des actions de réponses rapides permettant, dès l'annonce d'une crise, d'en limiter les effets en renforçant les capacités de réaction des populations. A cet effet le Secrétaire permanent supervise les opérations de la mutuelle panafricaine de gestion au Niger.</p>
<i>Au niveau infranational</i>	
<p>2. Nom de l'institution : Comité Régional de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires</p> <p>Personne responsable : Les Secrétaires Généraux des Régions Fonction : Secrétaire Général Gouvernorat Coordonnées : Chaque région dispose d'un SG soit 8</p>	<p>CRPGCCA, au niveau de chaque lieu de régions, ils sont au nombre de huit (08) et sont dirigés par les Secrétaires Généraux Adjointes des Gouvernorats. Ils ont comme rôle de fédérer l'ensemble des interventions dans le domaine humanitaire dans leur région respective.</p>
<p>3. Nom de l'institution : Comité Sous Régional de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires</p> <p>4.</p> <p>Personne responsable : Préfet du Département Fonction : Préfet Coordonnées : Dans l'ensemble des départements du Niger</p>	<p>CSRPGCCA, au niveau de chaque lieu des départements, ils sont au nombre de soixante-trois (63) et sont dirigés par les préfets</p> <p>Cependant, il faut préciser qu'il existe des arrondissements communaux au niveau des villes, chefs-lieux des régions</p> <p>Ils jouent le même rôle que les CRPGCCA au niveau décentralisé</p>

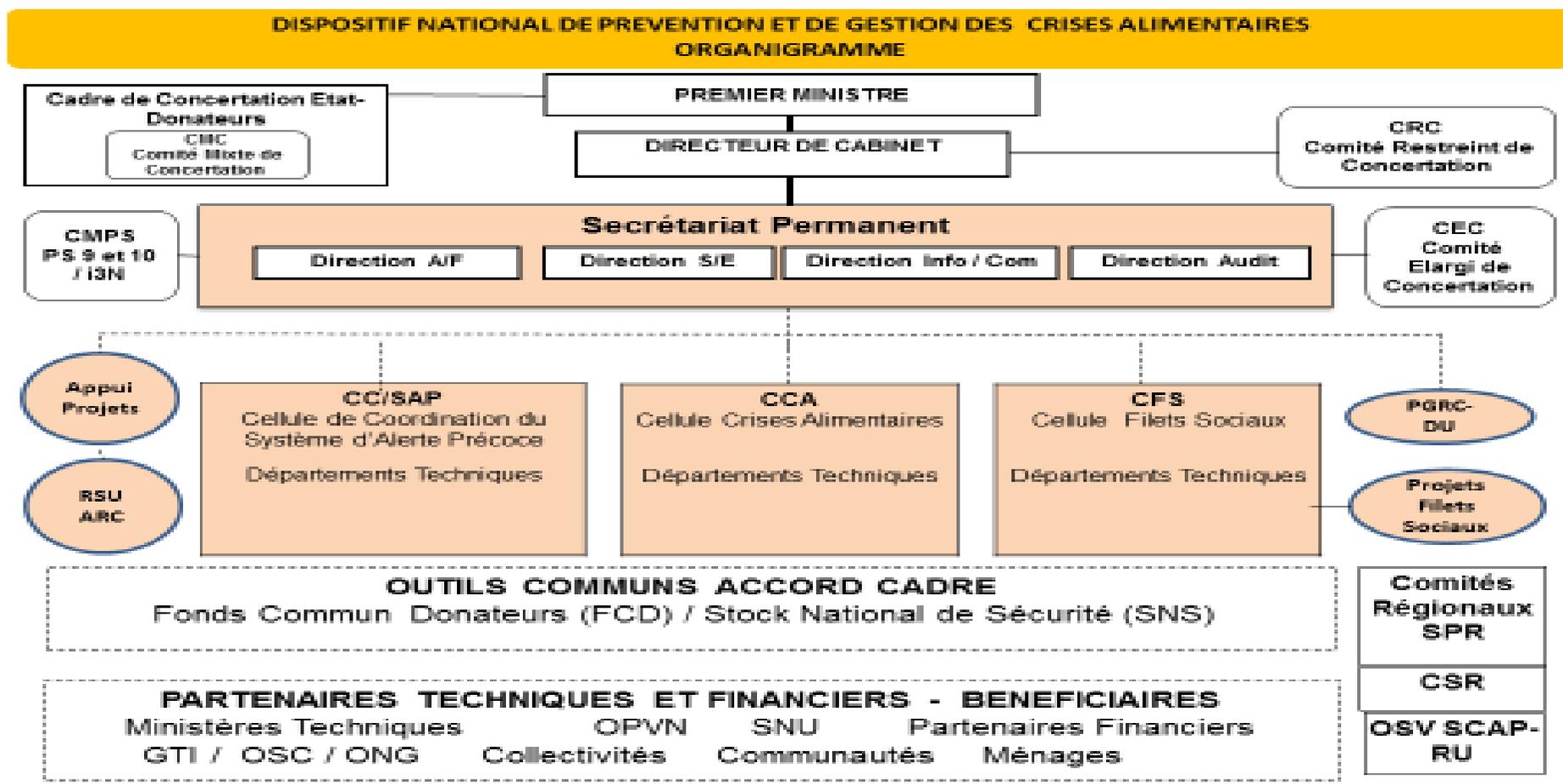
Principaux intervenants	Rôle
<i>Niveau de mise en œuvre¹</i>	
<p>5. Nom de l'institution : Comité Sous régionaux- les Communes</p> <p>Personne responsable : Préfet du Département- Les Maires des communes</p> <p>Fonction : Président du Comité Sous Régional. Président du Conseil Communal_</p> <p>Coordonnées : Ce sont soit les maires des communes, soit les préfets des départements</p>	<p>Ils ont comme rôle de fédérer l'ensemble des interventions dans le domaine humanitaire dans leur entité respective.</p>

2.3 ORGANIGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE

Le Gouvernement du Niger, en matière de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires, procède à l'élaboration du plan de réponse, qui encadre les interventions possibles. Ce plan est considéré comme l'outil de planification et de programmation des interventions que le Dispositif National (DNP-GCA) et ses partenaires se doivent de mettre en œuvre pour répondre aux besoins des populations vulnérables identifiés préalablement selon une démarche participative et inclusive. La gestion de la coordination des interventions mises en œuvre dans le cadre d'une sécheresse relève de la Cellule des Crises Alimentaires, en collaboration avec ses partenaires techniques étatiques (Ministères Techniques), nationaux et internationaux.

¹*S'il est prévu de décentraliser la mise en œuvre (p. ex. si des unités administratives locales/régionales choisissent les ONG chargées de la mise en œuvre), veuillez ajouter des lignes à ce tableau afin d'indiquer les noms des principales personnes-ressources pour chaque unité administrative ET fournir en annexe une liste des ONG (par unité administrative) capables d'assurer la mise en œuvre de l'activité considérée.*

Les outils de coordination existants (GTI, Groupe des partenaires de la sécurité alimentaire) et mobilisés pour la planification et la coordination des interventions lors de la période d'une sécheresse sont toujours maintenus et dynamisés.



3 ÉVALUATION ET CIBLAGE

3.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION EXISTANTES

#	Type d'évaluation	Description de la procédure
1.	Enquête sur la vulnérabilité des ménages a l'insécurité alimentaire (EVIAM)	<ol style="list-style-type: none">1. Quand a lieu l'évaluation ? En fin de campagne agro-pastorale (fin septembre), une évaluation préliminaire est conduite. En février-mars, il y a une évaluation définitive à travers le plan de soutien aux populations affectées.2. Qui coordonne cette évaluation ? Elle est coordonnée par le DNP-GCA à travers la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce3. Qui procède à la collecte et à l'analyse des données ? La cellule de coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP)4. Quels sont les outils et les méthodes utilisés pour rassembler et analyser les données ?<ul style="list-style-type: none">- Enquêtes de vulnérabilité- Cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité- Sites sentinelles- Enquêtes conjointes d'analyse de la sécurité alimentaire PAM/SAP5. Quelles sont les principales étapes de la procédure d'évaluation ?<ul style="list-style-type: none">- Collecte de données sur papier et smartphone- Traitement et analyse des données- Planification des réponses à travers le Plan de Soutien6. Comment est financée l'évaluation des besoins ?<ul style="list-style-type: none">- Budget national- Fonds Commun des Donateurs (FCD)

		<p>- Partenariat avec les institutions spécialisées (PNUD, PAM, Save Children, CILSS/AGRHYMET)</p> <p>7. Dans quelle mesure l'évaluation contribue-t-elle à détecter/atténuer rapidement les effets des sécheresses ?</p> <p>- Croisement de différentes variables collectées au niveau des ménages (enquête ménage) avec plusieurs outils pour cibler les populations vulnérables en vue des réponses adéquates.</p> <p>- Suivi de la situation agro sylvo pastorale pour déterminer les zones à risque</p> <p>8. Quelles sont les principales contraintes liées à réalisation de l'évaluation</p> <p>La mobilisation des ressources financières</p>
2.	Évaluation de la situation alimentaire	<p>Cette évaluation est coordonnée par la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (SAP). Elle a lieu, en général, en fin septembre. Les données sont collectées par les membres du comité technique du système d'alerte précoce. Les principaux outils d'évaluation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enquête prévision et estimation des récoltes au mois d'octobre de chaque année, budget national/PTF - Enquête sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, Octobre – Décembre, budget national/PTF - Le cadre harmonisé d'analyse de la vulnérabilité (CH), Novembre et Mars, budget National /PTF - Analyse outcome, octobre et Février, PTF - Sites sentinelles, budget national et PTF, janvier/Février, - Missions d'évaluation conjointe de la situation alimentaire nutritionnelle et pastorale CILSS/FAO/PAM/Fews Net/ Gouvernement en Octobre - Le suivi des marchés céréaliers et du bétail, budget national et PTF, toute l'année - Enquête SMART sur la malnutrition - Evaluation de la biomasse <p>Ces types d'évaluation permettent de savoir les quantités de pluies reçues par régions, l'état de l'insécurité alimentaire, et la production agropastorale.</p>

3.2 CIBLAGE ET SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Question	Informations d'ordre général (pour tous les types d'interventions)	Indiquer le type d'intervention : générale, répondant aux besoins, distribution de nourriture, transfert monétaire...	Autre type d'intervention (p. ex. ciblant le bétail)
<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ? (p. ex. critères géographiques, socio-économiques, fondés sur les moyens de subsistance, plusieurs de ces critères conjugués, etc.)</i>	L'identification des bénéficiaires (ménages très pauvres) des distributions gratuites ciblées de vivres sera basée sur l'approche HEA (Approche Économie des ménages).	La Distribution Gratuite Ciblée (DGC) de la CCA est destinée à la population en insécurité alimentaire sévère dues aux crises alimentaires. Elle est composée de céréales, de légumineuses et de farine fortifiée pour les enfants	Mise en place d'aliments bétails dans les zones à déficit fourragers (Son, tourteau de grains de Coton).
<i>Qui se chargera du ciblage ? (p. ex. autorités locales, groupes communautaires, etc.)</i>	<p>Les ménages vulnérables au sein des villages bénéficiaires de la DGC sont déterminés à l'issue d'un ciblage effectué par le Comité de Ciblage mis en place au niveau de chaque commune concernée par un acte administratif du préfet.</p> <p>Le comité de ciblage par commune est composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant du CSR/PGCA (président) • Un représentant du District sanitaire 		-Les services départementaux de l'élevage effectuent le ciblage.

Question	Informations d'ordre général (pour tous les types d'interventions)	Indiquer le type d'intervention : générale, répondant aux besoins, distribution de nourriture, transfert monétaire...	Autre type d'intervention (p. ex. ciblant le bétail)
	<ul style="list-style-type: none"> • Un représentant technique de la commune • Un représentant de la chefferie traditionnelle 		
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ? Si oui, veuillez en donner une description.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de vérification finale au niveau des Comités sous régionaux avant la validation définitive des listes. 	-	-
<i>Si une intervention est modulable, comment le ciblage évoluera-t-il pendant la phase d'urgence ?</i>	NA	-	-
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Sur le montant total de l'opération	-	Sur le montant total de l'opération

4 PROFIL D'EXPOSITION À LA SÉCHERESSE

4.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PRÉCIPITATIONS DU PAYS

On distingue quatre zones climatiques au Niger :

- La zone sahélo soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an. La région soudanienne, plus boisée que le Sahel, comprend des forêts sèches basses, des forêts claires, la savane et, les formations aquatiques du fleuve Niger, et porte une végétation de savanes qui bénéficie d'une pluviométrie plus régulière que dans la zone sahélienne. Cette région a une vocation de production agricole et animale ; elle est la plus peuplée du pays ;
- La zone sahélienne, qui couvre 10% du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme. C'est une zone steppique qui comprend des formations contractées ou arbustives, la formation végétale la plus caractéristique étant la fourrée, élément majeur des systèmes d'élevage de cette partie du Niger. C'est une zone sédentaire à vocation agricole et qui comprend de nombreux villages d'agriculteurs ;
- La zone sahélo saharienne qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 mm à 300 mm de pluie en moyenne par an). Elle est propice à l'élevage transhumant. C'est une zone nomade à vocation pastorale car seuls les animaux rustiques peuvent valoriser la production végétale spontanée ;
- La zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluie en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées.

4.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRALE DES SÉCHERESSES

#	A. Régions	B. Districts	C. Zones exposées à la sécheresse	D. Trois principales cultures vulnérables aux sécheresses	E. Autres moyens de subsistance importants comme le pastoralisme, la pêche, etc.
2	Diffa	Diffa Bosso Nguigmi Mainé Goudoumaria Ngourti	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, poivron.	Pêche, Pastoralisme, irrigation
3	Dosso	Dosso Doutchi Loga Boboye Falmeye Gaya Dioundou Tibiri	Oui	Mil, Niébé, Sorgho	Pêche, Irrigation, embouche des petits ruminants
4	Maradi	Madarounfa Tessaoua Mayahi Dakoro Gazawa Aguié Bermo Guidan Rourdji	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, souchet, sésame.	Pêche, Pastoralisme, Irrigation, Commerce
5	Tahoua	Tahoua Madaoua Konni	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, oignon	Pêche, Pastoralisme, Irrigation, artisanat, exode

		Illéla Malbaza Keita Bouza Tassara Bagaroua Abala Tillia Tchintabaraden			
6	Tillabéry	Tillabéry Ayorou Téra Bankilaré Torodi Gothèye Say Kollo Ouallam Fillingué Abala Baleyara Banibangou	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, sésame ; riz	Pêche, Pastoralisme, Irrigation, artisanat, embouche
7	Zinder	Damagaran Takaya Tesker Gouré Takieta Mirriah Kantché Belbedji	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, sésame	Pastoralisme, Irrigation, artisanat, exode, embouche petits ruminants

		Tanout Magaria Doungass			
8	Niamey	Arrondissement I Arrondissement II Arrondissement III Arrondissement IV Arrondissement V	Oui	Mil, Niébé, Sorgho, rizNo	Irrigation, pêche, commerce, embouche

4.3 HISTORIQUE DES SÉCHERESSES

Décrivez les conditions spécifiques/réelles de sécheresse pour chacune des 10 dernières années. Pour chaque année, indiquez les principales régions touchées par les sécheresses, les sources de données sur les sécheresses, si la sécheresse a fait l'objet d'une déclaration officielle, et, si ces informations existent, décrivez les conditions de sécurité alimentaire concernant l'épisode de sécheresse (par ex., un système de classification de la sévérité, utilisé dans le cadre de vos processus d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire).

Si le pays n'a connu aucune sécheresse lors d'une année donnée, veuillez inscrire PAS DE SÉCHERESSE.

Année	Principales régions/provinces affectées	Source des informations relatives aux sécheresses	Est-ce qu'une déclaration officielle a été faite à la suite du déficit pluviométrique ? (Oui/Non)	Décrire brièvement l'impact sur les conditions de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance
2009	Toutes les régions		OUI	Déficit 410 700 tonnes de céréales, 7 772 373 personnes affectées.

2011	Toutes les régions	Système d'alerte précoce, Département des statistiques, Ministère de l'agriculture et de l'élevage	OUI	Déficit 692 500 tonnes de céréales, 5 458 871 personnes affectées
2013	Toutes les régions avec une grande acuité dans les zones pastorales		OUI	Déficit 372 900 tonnes céréales, 4 197 614 personnes affectées, perte des cheptels, déplacement des populations
2014	Diffa, Zinder, Tillabéry, Maradi et Dosso		OUI	Déficit 230 070 tonnes de céréales, 2 588 128 personnes affectées
2015	Poches localisées dans toutes les régions		OUI	8 089 047 personnes affectées par l'insécurité alimentaire
2016	Poches localisées dans toutes les régions		OUI	6 528 992 personnes affectées par l'insécurité alimentaire
2017	Poches localisées dans toutes les régions		OUI	8 656 245 personnes affectées par l'insécurité alimentaire
2018	Poches localisées dans toutes les régions		OUI	Déficits localisés. 658 000 personnes affectées en décembre 2018
2019	-Parties nord du pays (Tillabéry, Tahoua, Agadez et Diffa)	Système d'alerte précoce,	-OUI*	-Il y a eu un déficit traduit en milliers de tonnes de céréales et ensuite une insécurité alimentaire affectant des milliers de personnes. La rareté de pâturage également observée.
DS/MAG/EL : Direction Statistiques Ministère Agriculture / Élevage				

4.4 IMPACT DES SÉCHERESSES SURVENUES LORS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES (EN TERMES DE NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES)

Décrivez l'impact des sécheresses dans votre pays au cours des 10 dernières années en termes de nombre de personnes/ménages ayant nécessité une assistance. Au minimum, complétez la ligne A, qui indique le nombre de personnes touchées selon les estimations générées par ARV. Si ARV n'a pas encore été configuré, veuillez indiquer clairement que vous ne disposez pas de ces chiffres.

S'il existe d'autres sources officielles donnant les chiffres de la vulnérabilité pour les années précédentes, veuillez saisir ces informations en ajoutant des lignes au tableau, et en indiquant la source de ces informations.

Impact des sécheresses par source de données		Source	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A	Nr. de pers. affectées, estimé par :	SAP (Enquêtes vulnérabilité)	7 772 373	-	5 458 871	PEV	4 .197 614	2 588 128	8 089 047	6 528 992	8 656 245	658 000 **	Enquête effectuée, résultats ND
B	Nr. de pers. affectées, estimé par :	Cadre* Harmonisé	-	-	-	-	-	924. 170	757. 318	677.5 53	829.27 2	774.63 6	648 858 hors soudure et 1 221 943 en période de soudure

C	Nr. de pers. Affectées, estimé par :	ARV	4.018.414	274600	2998456	46913	852410	4938095	88423	1396326	488717	16707	182113
---	--------------------------------------	-----	-----------	--------	---------	-------	--------	---------	-------	---------	--------	-------	--------

PEV : Pas d'Enquêtes de Vulnérabilité

*Populations en insécurité alimentaire (sévère + modéré) situation actuelle

** Il s'agit des résultats d'une enquête

Les chiffres du tableau 4.4 sont les populations des zones affectées par la sécheresse identifiée par les services de l'agriculture. Les chiffres du tableau 4.5 sont des chiffres issus de l'enquête sur la vulnérabilité des ménages qui prennent en compte les capacités d'ajustement de certaines populations affectées par la sécheresse.

4.5 HISTORIQUE DES INTERVENTIONS À LA SUITE D'UNE SÉCHERESSE

Réponse aux sécheresses par activité et par source		2009	2010	2011	2012	2013	2014
A	Nombre de personnes, bénéficiant d'une : <u>DISTRIBUTION ALIMENTAIRE</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>	412 377		103 628	997 577	1 544 802	560.000
B	Nombre de personnes, bénéficiant de : <u>TRANSFERT MONETAIRE (CASH TRANSFERT)</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>			131 012	1251 600	910 000	42.370
C	Nombre de personnes, bénéficiant de : <u>TRANSFERT MONETAIRE (CASH FOR WORK)</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>			300 846	1170 631	1 600 291	257 390
	Nombre de personnes, bénéficiant de : <u>TRANSFERT MONETAIRE (CASH FOR WORK)</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>						

En 2008 et 2009, la CCA n'a pas mis en œuvre comme modalités de réponses le cash transfert. Voir la CFS/CCA 2019 Les deux institutions font du cash transfert.

Réponse aux sécheresses par activité et par source		2015	2016	2017	2018	2019
A	Nombre de personnes, bénéficiant d'une : <u>DISTRIBUTION ALIMENTAIRE</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>	560.000	498.633	616.238	756.000	702.450
B	Nombre de personnes, bénéficiant de : <u>TRANSFERT MONETAIRE (CASH TRANSFERT)</u> La source d'information provient : <u>CFS</u>	42.370	71.276	55.666	-	59.521
C	Montant transféré en CFA (Cash Transfert) Source d'information : CFS	3.770.770.000	4.491.260.000	4.625.530.000	-	2.698.591350*
D	Nombre de personnes, bénéficiant de : <u>TRANSFERT MONETAIRE (CASH FOR WORK)</u> La source d'information provient : <u>CCA</u>	837.613	172.830	347.200	Données non encore disponibles	-

*

4.6 DESCRIPTION/ANALYSE DES CONDITIONS HISTORIQUES DE SÉCHERESSE, DU NOMBRE DE PERSONNES VULNÉRABLES ET DES INTERVENTIONS

Dans le cas du Niger, les interventions sont effectuées l'année après la période de sécheresse. En 2005, l'effet conjugué de la sécheresse et l'invasion acridienne donne un nombre de personnes assistées supérieures. Cependant dans les autres cas le nombre de personnes assistées est largement en deca du nombre affecté. Cela s'explique par une insuffisance des ressources disponibles.

5 PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL

5.1 SCÉNARIOS DE SÉCHERESSE EN FONCTION DES ESTIMATIONS D'ARV

Scénario	Description
N° 1 : Petit versement	Précipitations supérieures à la moyenne, coïncidant avec la sévérité d'une sécheresse d'une fréquence d'1 fois tous les 4 ans. Versement prévu de l'ARC inférieur à un 1.7 million de dollars US. - Distribution gratuite ciblée de kit alimentaire dans les zones sévèrement touchées par la sécheresse
N° 2 : Versement moyen	Précipitations supérieures à la moyenne, coïncidant avec la sévérité d'une sécheresse d'une fréquence d'1 fois tous les 5 à 7 ans). Versement prévu de l'ARC d'environ 5 millions de dollars US. – Distribution gratuite généralisée dans toutes les zones affectées et mise en œuvre des opérations de Cash for Work
N° 3 : Versement important	Précipitations bien supérieures à la moyenne, coïncidant avec la sévérité d'une fréquence d'1 fois tous les 10 ans. Versement prévu de l'ARC de 13 millions de dollars US maximum, ou, le maximum accordé au pays en fonction des paramètres de transfert de risques. Distribution gratuite généralisée dans toutes les zones affectées, mise en œuvre des opérations de transfert monétaire (de Cash for Work et distribution de kit de petits ruminants aux femmes chef de ménages ne pouvant effectuer des travaux de récupération de terres).

5.2 ZONES GÉOGRAPHIQUES À RISQUE VOIR SAP

Région	Département	Population totale	Population vulnérable	Scénario 1 Petit versement	Scénario 2 Versement moyen	Scénario 3 Versement important
Maradi	Mayahi	559 009	308 696	-	11 000	55 000
	Madarounfa	714 804	267 313	-	10 000	50 000
	Aguie	406 650	222 913	-	10 000	50 000
	Dakoro	683 550	206 653	-	8 000	40 000
	Guidan Roumdji	524 406	179 916	-	8 000	40 000
	Tessaoua	516 586	171 756	-	10 000	50 000
Tahoua	Tahoua	513 670	116 815		10 000	54 000
Zinder	Magaria	929 625	485 106	-	25 000	125 000
	Matameye	401 012	172 854	-	10 000	50 000
	Goure	370 406	164 406	-	10 000	50 000
Dosso	Dogondoutchi	640 436	109 181	18 000	18 000	18 000
	Loga	176 673	58 342	6 500	6 500	6 500
Tillabéry	Tera	663 377	171 756		10 000	50 000
Diffa	Diffa	591 780	247 879		20 000	100 000
	N'guigmi	125 130	28 574		5 000	25 000
	Maine Soroa	233 409	81 623		8 000	40 000
TOTAL		8 073 712	2 994 019	24 500	191 500	810

5.3 PROCÉDURES DE PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE SÉCHERESSE

Le plan de soutien aux populations vulnérables est élaboré chaque année. Le plan opérationnel de l'ARC fait partie intégrante de ce plan en ce sens que toutes les activités planifiées sont prises en compte de manière plus élargies dans ce plan de soutien.

Les activités retenues dans ce plan pour assister de façon rapide les populations sont :

1. Organisation des opérations Cash for Work

Objectifs : Lutter contre la vulnérabilité alimentaire, fixer les populations susceptibles de partir en exode et améliorer les moyens d'existence.

Description : Réalisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre pendant trois mois à raison de 1300 FCFA/J/personne pendant 25 jours soit 32 500 FCFA/mois/personne. *

Cible qualité : Ménages très pauvres identifiés dans les zones affectées par la sécheresse à travers l'approche HEA. Cette opération sera conduite dans les zones où les marchés sont pourvus en céréales.

Cible nombre : 16 000 ménages qui seront ciblés de façon conditionnelle à travers travail contre argent (Cash for Work).

Montant (Cash for Work et Transfert monétaire inconditionnel) : 1 140 000 000 Francs CFA

Partenaires de mise en œuvre : l'opération est menée en relation avec les ONGs et les membres des comités régionaux et sous régionaux respectivement dans les régions et dans les départements ciblés.

2. Distribution Gratuite Ciblée

Objectifs : Lutter contre la vulnérabilité alimentaire, fixer les populations susceptibles de partir en exode et protéger les moyens d'existence.

Description : 100 kg de riz/ménage/mois achetés localement (taille moyenne d'un ménage : 6-7 personnes).

Cible nombre : 30 000 ménages.

Localisation : zones affectées ou les marchés ne sont pas régulièrement approvisionnés en céréales.

Durée de l'opération : 3 mois

Tonnage : 9 000 T

Budget / montant de l'opération : 2 700 000 000 Francs CFA

Partenaires de mise en œuvre : Cellule Crise Alimentaire (CCA), les Comités Régionaux et Sous Régionaux, les Autorités Administratives et coutumières des régions.

À cela, il faut ajouter :

- Achat de 5000 t aliments pour bétails pour un coût de 1.500.000.000 f CFA dans les zones pastorales en déficit fourrager ;

- Normes Nationales

5.3 DÉTAILS DES INTERVENTIONS

Nom de l'intervention	Type d'intervention	Type de programme	Description
1. DGC	Distribution de vivres	D'urgence	Distribution de ratios de céréale (riz, mil) et des suppléments alimentaires pour les femmes allaitantes à raison de 100kg par ménage sur une durée de deux (2) mois dans les zones sévèrement affectées
2. Cash for Work	Transfert en espèces - contre du travail	D'urgence	Participation des ménages a des activités d'intérêts communautaires à raison de 1 300 F CFA/j pendant 25 jours/mois soit 32 500 F CFA.

PREMIÈRE INTERVENTION

5.4.1.1	Nom de l'intervention : Distribution gratuite ciblée (DGC) et transfert d'argent inconditionnel
5.4.1.2	Description de l'intervention Cette activité consiste à procéder à la distribution de rations de céréales (riz) à raison de 100kg par ménage très vulnérables sur une durée de deux (2) mois dans les zones sévèrement affectées et une distribution de cash inconditionnel dans les zones où les marchés sont approvisionnés à raison de 15.000 F CFA par ménage pendant 6 mois Cette activité sera menée par les Comités de distribution au niveau des communes sous la supervision du Comité Sous Régional au niveau département. 9 000 T de céréales achetés localement seront distribués à 30 000 ménages affectés dans les zones des régions affectées par la sécheresse.
5.4.1.3	Justification du choix de l'intervention a. Critère de sensibilité au temps/ou catalytique <ul style="list-style-type: none">- Acquisition des produits alimentaire peut se faire dans des délais courts. Ceci à partir d'un processus d'appel d'offres restreint- La distribution aux bénéficiaires peut s'effectuer dans un délai d'une semaine chaque mois lorsque les vivres sont sur place- Le riz est un produit d'utilisation facile (délai de préparation) pour les ménages b. Protection de la vie et des moyens de subsistance <ul style="list-style-type: none">- Cette activité garantit la régularité des repas (deux à trois fois/jour) au niveau des ménages- L'activité contribue ainsi à préserver la décapitalisation du ménage aux fins d'alimentation- Les principaux bénéficiaires seront les agriculteurs, les agro-éleveurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, et enfants des zones affectées etc. c. Respect du délai de six mois <ul style="list-style-type: none">- La DGC est une activité pour laquelle le DNP-GCA dispose d'une très grande expérience- Tous les mécanismes de ciblage, de distribution, de suivi et de contrôle sont maîtrisés à tous les échelons : National, Régional, Départemental et Communal. Ainsi la durée des activités ne va pas dépasser 3 mois lorsque les fonds sont mis à disposition à temps
5.4.1.4	Partenaires chargés de la mise en œuvre de l'intervention

	Nom de l'organisation partenaire	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité
	Secrétariat Permanent Agadez	Idi Chaibou	90 57 70 97	Docidi63@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Diffa	Sadikou Moutari	96 87 31 93	msadikou@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Dosso	Omar Zakeye	96 88 53 32	Docidi63@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Maradi	Mani Issoufou	96 87 64 79	Mani.issifou@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Tahoua	Issa Arzika	96 29 75 33	Arzika.issa@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Tillabéri	Issifou Oumarou	96 55 67 38	Issoufou772000@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Zinder	Seydou Ali	96 29 77 69	Saidouaali12@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
5.4.1.5	Gestion des fonds - Sur demande de la Primature, le Ministère des finances procèdera à la création d'un compte spécial sécurisé au trésor public et ensuite le compte dans une banque national va réceptionner les fonds de l'ARC pour les frais des opérations - Les virements après services faits seront effectués directement du compte spécial dans les comptes bancaires des partenaires pour les achats et le transport et d'autres prestations - Mise à disposition au niveau des banques de la place à partir du compte spécial crée pour les frais de suivi, de ciblage et de contrôle au bénéfice des structures d'exécution				
5.4.1.6	Coût unitaire pour 1 mois*				

	<p>Coût unitaire au titre du scénario n° 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût des denrées est de 300 CFA par kg - Coût du transport est de 40 CFA par kg - Coût d'exploitation est de 60 CFA par kg - Coût total par kg est de 400 FCFA - Coût mensuel = 15kg/pers*400 CFA = 6 000² CFA (10 USD) /pers soit 60 USD pour le ménage - * standards nationaux 											
5.4.1.7	<p>Ciblage des bénéficiaires</p> <table border="1" data-bbox="331 587 2022 1246"> <tr> <td data-bbox="331 587 842 711"><i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i></td> <td data-bbox="842 587 2022 711">Le système de ciblage utilisé sera basé sur une approche communautaire</td> </tr> <tr> <td data-bbox="331 711 842 836"><i>Qui fera le ciblage ?</i></td> <td data-bbox="842 711 2022 836">Les comités de ciblage sont composés de représentants des comités Sous régionaux, communaux et la société civile. Les services techniques de l'État font partie également de ses comités</td> </tr> <tr> <td data-bbox="331 836 842 960"><i>Comment sera financé le ciblage ?</i></td> <td data-bbox="842 836 2022 960">Le ciblage des bénéficiaires dans le cadre de l'activité fait partie intégrante du financement attendu de l'ARC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="331 960 842 1085"><i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i></td> <td data-bbox="842 960 2022 1085">Les Comités régionaux à travers les Secrétariat Permanents s'occupent de la supervision et du contrôle de vérification du ciblage</td> </tr> <tr> <td data-bbox="331 1085 842 1246"><i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i></td> <td data-bbox="842 1085 2022 1246">Au moment de l'acquisition des fonds ARC, le ciblage va démarrer dans un délai d'un mois après réception des dits fonds</td> </tr> </table>		<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le système de ciblage utilisé sera basé sur une approche communautaire	<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Les comités de ciblage sont composés de représentants des comités Sous régionaux, communaux et la société civile. Les services techniques de l'État font partie également de ses comités	<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage des bénéficiaires dans le cadre de l'activité fait partie intégrante du financement attendu de l'ARC	<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Les Comités régionaux à travers les Secrétariat Permanents s'occupent de la supervision et du contrôle de vérification du ciblage	<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Au moment de l'acquisition des fonds ARC, le ciblage va démarrer dans un délai d'un mois après réception des dits fonds
<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le système de ciblage utilisé sera basé sur une approche communautaire											
<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Les comités de ciblage sont composés de représentants des comités Sous régionaux, communaux et la société civile. Les services techniques de l'État font partie également de ses comités											
<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le ciblage des bénéficiaires dans le cadre de l'activité fait partie intégrante du financement attendu de l'ARC											
<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Les Comités régionaux à travers les Secrétariat Permanents s'occupent de la supervision et du contrôle de vérification du ciblage											
<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Au moment de l'acquisition des fonds ARC, le ciblage va démarrer dans un délai d'un mois après réception des dits fonds											
5.4.1.8	<p>Système d'approvisionnement</p>											

² 1 USD=600 CFA

	<table border="1"> <tr> <td><i>Comment auront lieu les achats ?</i></td> <td>Marché par entente directe auprès de fournisseurs spécialisés après une consultation restreinte</td> </tr> <tr> <td><i>Qui est responsable des achats ?</i></td> <td>La Direction Administrative et Financière/DNPGCA et la Direction des marchés publics</td> </tr> <tr> <td><i>Quel est le calendrier des achats ?</i></td> <td>Approbation et délais de publicité 21 jours maximum pour une procédure normale et 9 jours en cas de consultation restreinte. Procédures des Marchés Publics et Délégations de Service Public au Niger</td> </tr> </table>	<i>Comment auront lieu les achats ?</i>	Marché par entente directe auprès de fournisseurs spécialisés après une consultation restreinte	<i>Qui est responsable des achats ?</i>	La Direction Administrative et Financière/DNPGCA et la Direction des marchés publics	<i>Quel est le calendrier des achats ?</i>	Approbation et délais de publicité 21 jours maximum pour une procédure normale et 9 jours en cas de consultation restreinte. Procédures des Marchés Publics et Délégations de Service Public au Niger
<i>Comment auront lieu les achats ?</i>	Marché par entente directe auprès de fournisseurs spécialisés après une consultation restreinte						
<i>Qui est responsable des achats ?</i>	La Direction Administrative et Financière/DNPGCA et la Direction des marchés publics						
<i>Quel est le calendrier des achats ?</i>	Approbation et délais de publicité 21 jours maximum pour une procédure normale et 9 jours en cas de consultation restreinte. Procédures des Marchés Publics et Délégations de Service Public au Niger						
5.4.1.9	<p>Marchandises à acheter et sources d’approvisionnement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Article</th> <th>Unité</th> <th>Source(s)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Riz</td> <td>Sac de 100 kg</td> <td>Le riz local via un appel d’offre restreint Achat dans les marchés par les fournisseurs retenus après une consultation restreinte</td> </tr> </tbody> </table>	Article	Unité	Source(s)	Riz	Sac de 100 kg	Le riz local via un appel d’offre restreint Achat dans les marchés par les fournisseurs retenus après une consultation restreinte
Article	Unité	Source(s)					
Riz	Sac de 100 kg	Le riz local via un appel d’offre restreint Achat dans les marchés par les fournisseurs retenus après une consultation restreinte					
5.4.1.10	<p>Transfert des marchandises aux partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Livraison directe par les fournisseurs dans les chefs-lieux de commune sous la responsabilité des Maires ⇒ Transfert des stocks par des transporteurs privés dans les villages des bénéficiaires sous la responsabilité des comités sous régionaux en lien avec les maires des localités concernées ⇒ Lors de la livraison, un Procès-Verbal (PV) de réception des stocks sera signés par les maires et les chefs de village ⇒ Le suivi et contrôle des marchandises se fera par le comité de distribution créée à cet effet 						

DEUXIÈME INTERVENTION

5.4.2.1	Nom de intervention: Cash for work (CFW)
5.4.2.2	Description de l'intervention Les opérations du transfert conditionnel sont menées entre novembre et mars au plus tard. L'objectif est de permettre aux ménages ciblés de bénéficier d'un montant de 1 300 FCFA par jour sur une période de 25 jours de travail mensuel. Le montant financier distribué est de 32 500 FCFA par mois et par ménage cible, pendant une période de 2 mois. Les opérations de transfert conditionnel sont retenues pour les avantages qu'elles apportent aux populations vulnérables. En même temps elles augmentent les revenus des populations, restaurent l'environnement (aménagement des mares, fixation de dunes, traitement de koris, récupération des terres), et luttent contre les migrations temporaires en fixant les populations concernées (en prenant soin de ne pas priver les populations d'une stratégie de survie et finalement renforcer à terme sa résilience). <ul style="list-style-type: none">- 16 000 ménages seront touchés par cette opération pour un montant de 1 140 000 000 F CFA sous forme de rémunération. Dans le cadre de cette opération de Cash for Work une certaine catégorie de ménages dans des communautés vivant du pastoralisme pourrait recevoir des animaux en lieu et place du monétaire, afin d'utiliser les sous-produits pour assurer leur sécurité alimentaire
5.4.2.3	Justification du choix de l'intervention <ul style="list-style-type: none">a. Critère de sensibilité au temps/ou catalytique<ul style="list-style-type: none">- Cette activité avec les ressources de l'ARC peut s'exécuter sur une courte durée- Le paiement aux bénéficiaires se fait de façon hebdomadaire en lien avec la fréquence des marchés locauxb. Protection de la vie et des moyens de subsistance<ul style="list-style-type: none">- Cette activité permet l'acquisition de revenu aux ménages pauvres affectés- Elle garantit la régularité des repas (deux à trois fois/jour)- Elle permet de préserver la décapitalisation du ménage à la fin de l'alimentation- Elle assure la protection de l'environnement

- Les principaux bénéficiaires seront les agriculteurs, les agro-éleveurs, les éleveurs, les pêcheurs et les femmes, des zones affectées, etc.
- c. Respect du délai de six mois**
- C'est une activité pour laquelle le DNP-GCA dispose d'une très grande expérience en partenariat avec les agences d'exécution
 - Tous les mécanismes de ciblage, de rémunération, de suivi et de contrôle sont maîtrisés à tous les échelons : national, régional, départemental et communal). Et la durée des activités n'excède pas trois mois lorsque les fonds sont décaissés à temps.

5.4.2.4

Partenaires chargés de la mise en œuvre de l'intervention

Nom de l'organisation partenaire	Nom de la personne à contacter au sein de l'organisation	Numéro de téléphone	Adresse électronique	Responsabilité et rôle dans la mise en œuvre de l'activité
Secrétariat permanent du dispositif	Liman Abari Chegou Sanoussi Superviseur National	96 96 29 16	dnp-gca@gmail.com	Assure la supervision des activités de l'ARC
Cellule de Crise Alimentaire	Nadjim Mohamed Coordinateur	96 56 38 18	nadjim.elhadjmohamed@yahoo.fr	Assure la coordination des opérations d'assistance
Secrétariat Permanent Dosso	Omar Zakeye	96 88 53 32	Docidi63@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
Secrétariat Permanent Maradi	Mani Issoufou	96 87 64 79	Mani.issifou@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC

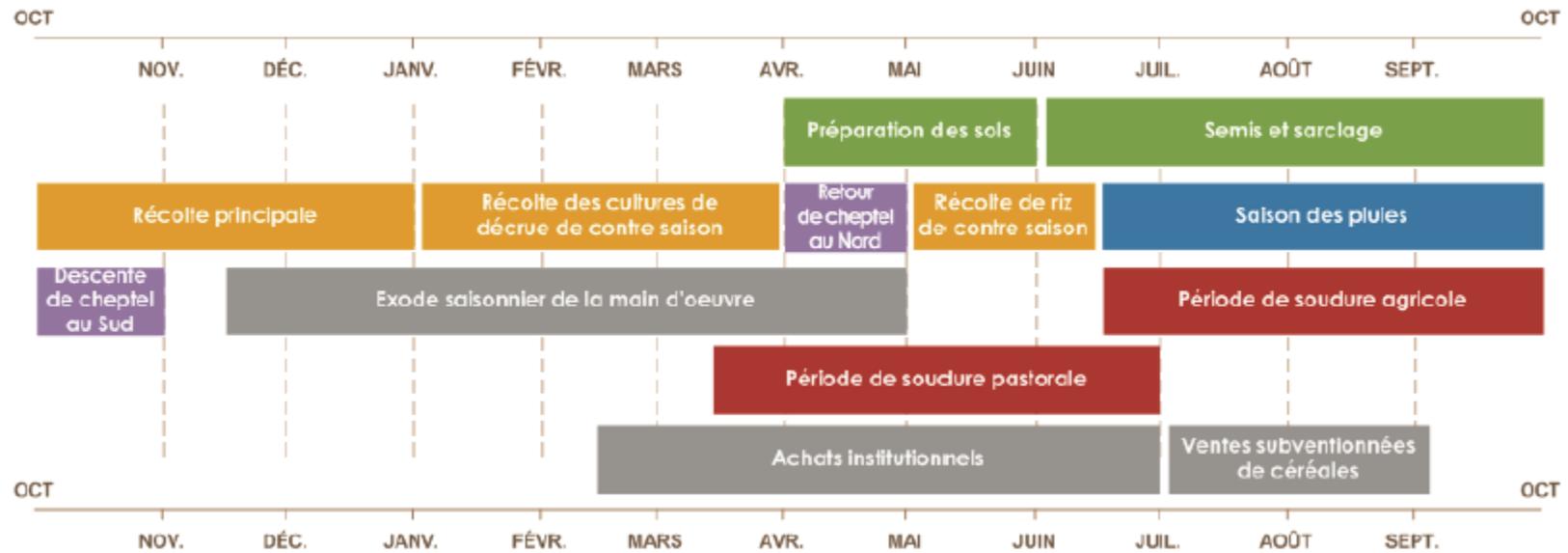
	Secrétariat Permanent Tahoua	Issa Arzika	96 29 75 33	Arzika.issa@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Tillabéri	Issifou Oumarou	96 55 67 38	Issoufou772000@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Secrétariat Permanent Zinder	Seydou Ali	96 29 77 69	Saidouaali12@yahoo.fr	Coordination et supervision de la DGC
	Les structures de mise en œuvre sont des ONGs nationales (environ 20) dont les contacts seront communiqués après la sélection.				
5.4.2.5	Gestion des fonds <ul style="list-style-type: none"> - Sur demande de la Primature, le Ministère des finances procèdera à la création d'un compte spécial sécurisé au trésor public et un compte dans une banque nationale pour réceptionner les fonds de l'ARC - Les Virements après services faits seront effectués directement du compte spécial dans les comptes bancaires des partenaires pour les opérations - Mise à disposition au niveau des banques de la place à partir du compte spécial créé pour les frais de suivi, de ciblage et de contrôle au bénéfice des structures d'exécution 				
5.4.2.6	*Coût unitaire pour 1 mois Coût unitaire au titre du scénario n° 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Montant par travailleur : 1 300 F CFA - Coût mensuel par personne = 1 300 F CFA*25= 32 500 F CFA (65 USD) - Le nombre de jours de travail dans le mois est 25 jours. - *Standard national 				
5.4.2.7	Ciblage des bénéficiaires				

	<i>Quel sera le type de mécanisme de ciblage utilisé et quels seront les critères pris en compte ?</i>	Le système de ciblage utilisé sera basé sur une approche communautaire
	<i>Qui fera le ciblage ?</i>	Les partenaires de mise en œuvre en collaboration avec les communes des zones concernées
	<i>Comment sera financé le ciblage ?</i>	Le coût du ciblage fait partie intégrante du dossier de financement soumis par l'ONG
	<i>Existe-t-il un processus de vérification du ciblage ?</i>	Les Comités régionaux à travers les Secrétariats Permanents Régionaux s'occupent de la supervision et du contrôle du ciblage
	<i>Quand aura lieu le ciblage par rapport au versement de l'ARC ?</i>	Au moment de l'acquisition des fonds ARC
5.4.2.8	Système d'approvisionnement	
	<i>Comment auront lieu les achats ?</i>	Non applicable
	<i>Qui est responsable des achats ?</i>	Non applicable
	<i>Quel est le calendrier des achats ?</i>	Non applicable
5.4.2.9	Marchandises à acheter et sources d'approvisionnement. NA	
5.4.2.10	Transfert des marchandises aux partenaires	
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Établissement des listes journalières des travailleurs par l'Organisation Non Gouvernementale (prestataires de services) sélectionnées. ⇒ Paiement physique hebdomadaire au prorata des ouvrages réalisés ⇒ Suivi et contrôle des paiements par les comités sous régionaux et communaux 	

5.4 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS ET PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARD (POS)

5.4.1 Calendrier agricole saisonnier

CALENDRIER SAISONNIER POUR UNE ANNÉE TYPIQUE



Source: FEWS NET

Principales cultures sujettes à la sécheresse : mil, sorgho, niébé, arachide

5.4.2 Calendrier de mise en œuvre des interventions

5.4.2.1 Première intervention : Distribution gratuite ciblée

Étape	Mois												Organisme de mise en œuvre
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)													SAP-Météo-Ministère Agriculture-ARC
2. Confirmation/ déclaration d'une sécheresse													DNPGCA
3. Versement de l'ARC annonce													
3. Plan d'urgence adopté													
5. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les districts affectés													DNPGCA
6. Ciblage des ménages pour l'intervention													Comités Sous régionaux
7. Passation des marchés													DAF/Directeur des marchés
9. Commencement de l'aide													CCA/SPR/SGA
10. Suivi													Direction de suivi et Évaluation du SP/DNPGCA PF ARC

5.4.2.2 Deuxième intervention: Cash for work

Étape	Mois												Organisme de mise en œuvre	
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec		
1. Identification des conditions de sécheresse (évaluations en cours)														SAP-Météo-Ministère de l'Agriculture-ARC
2. Confirmation/déclaration d'une sécheresse														DNPGCA
3. Versement de l'ARC annoncé														ARC
3. Plan d'urgence adopté														DNPGCA
5. Évaluation des besoins réalisée pour valider/confirmer les districts affectés														DNPGCA
6. Ciblage des ménages pour l'intervention														ONG /Communes
7. Passation des marchés														
6. Commencement de l'aide														CCA/SPR/SGA
7. Suivi														Direction de suivi et Évaluation du SP/DNPGCA

5.4.3 Procédures opérationnelles standard

#	Nom de la POS	Détails de la POS	Fonctionnaire responsable	Calendrier	Délai d'exécution (en jours)		Action
					Min	Max	
<i>Processus d'information et de planification</i>							
01	Suivi des niveaux de sécurité alimentaire et autres moyens de subsistance	Suivi continu d'ARV et d'autres outils d'alerte précoce afin d'assurer le suivi de la sévérité et de la situation de sécurité alimentaire	Omar Amadou (SAP)	Continu	14j	21j	Enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité Alimentaire des ménages
02	Mise à jour des bases de données de contacts	Confirmer les coordonnées des membres du GTT, des partenaires chargés de la mise en œuvre, et d'autres personnels impliqués dans le déploiement d'un plan de gestion des risques en cas de catastrophe	Bako Yacouba (Point Focal ARC)	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	7j	10j	Coordination des activités des trois groupes de travail
03	Élaboration et soumission du PDMO	Mobiliser le GTT de l'ARC responsable de la planification d'urgence	Coordonnateur CCA	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée			Définition des actions à mener Programmation des activités de terrains Choix des opérateurs

	Décider du scénario le plus probable	L'équipe technique du Niger		1j	2j	Paramétrage ARV
	Décider des régions ou des districts qui ont de fortes chances de recevoir les fonds de l'ARC	L'équipe technique du Niger		1j	2j	Plan opérationnel de mise en œuvre
	Selon le scénario, décider des interventions qui ont le plus de chances d'être financées	L'équipe technique du Niger				Plan opérationnel de mise en œuvre
	Estimer le nombre de personnes vulnérables ciblées	L'équipe technique du Niger		1j	2j	Rapport annuel situation alimentaire et nutritionnelle 2015
	Élaborer le projet de PDMO, y compris le budget détaillé	Coordonnateur CCA		1j	4j	Réunion d'élaboration du PDMO
	Obtenir l'approbation interne du gouvernement pour le PDMO	SP/DNPGCA	Dès que le PDMO a été rédigé	1j	2j	Approbation
	Soumettre le PDMO au Secrétariat de l'ARC pour approbation	SP/DNPGCA	Au moins 30 jours avant le	1j	1j	Lettre Transmission PDMO

				versement prévu			
04	Nouvelle soumission du PDMO (si nécessaire)	Intégrer les commentaires et soumettre à nouveau le PDMO s'il n'a pas été approuvé par le Conseil d'administration de l'ARC	SP/DNPGCA	Dès que la décision concernant le processus d'examen du PDMO a été communiquée	1j	5j	Lettre Transmission PDMO
05	Coordination de l'évaluation des besoins	Travailler avec le Groupe de Travail Pluridisciplinaire pour obtenir des résultats de l'évaluation des besoins	GTP, coordonnateur ARC		1j	4j	Réunion sur consolidation des résultats d'évaluations des besoins
06	Modification du PDMO (si nécessaire)	À la suite de l'évaluation des besoins, ajuster les estimations du PDMO relatives au nombre de personnes vulnérables ciblées et l'utilisation qui sera faite des fonds de l'ARC	Coordonnateur ARC, GTP, SP	À la suite de l'évaluation des besoins	1j	4j	Actualisation du PDMO
<i>Processus financiers</i>							
07	Notification de la réception des fonds de l'ARC à l'institution financière	Aviser le Trésor public et/ou le ministère des Finances du pays du versement imminent et vérifier tous les détails bancaires	SP/DNPGCA	30 jours avant que le versement ne soit effectué	1j	4j	Lettre d'information

	sélectionnée/désignée						
08	Notification du transfert potentiel des fonds aux partenaires d'exécution	Prévenir le(s) partenaire(s) d'exécution et ou les sources d'approvisionnement du transfert possible de fonds et vérifier leurs coordonnées bancaires	Assistante financier	Une fois versement effectué	1j	1j	Ordre de virement
09	Vérification du compte de trésorerie dédié aux fonds de l'ARC	S'assurer de l'existence d'un compte de trésorerie dédié aux fonds de l'ARC Vérifier qu'il est possible d'effectuer un transfert hors cycle budgétaire si les fonds de l'ARC sont versés au Trésor public	SP/DNPGCA	Une fois transfert effectué	1j	1j	Vérification du compte ARC au trésor
10	Transfert des fonds aux partenaires chargés de l'exécution ; audit	Transférer les fonds aux organismes chargés de la mise en œuvre et/ou aux prestataires dans les délais	Une fois versement effectué	Après le versement	1j	5j	Effectuer des Ordres de virement bancaires
<i>Processus opérationnels</i>							
11	Coordination des processus opérationnels	Informer les autres partenaires d'exécution de la possibilité d'un versement	SP/DNPGCA	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	-	-	Non applicable
		Informer les structures nationales et infranationales de la possibilité d'un versement		Dès qu'une possibilité de	1j	1j	Réunion du Comité Élargi

				versement est identifiée			de Concertation
12	Ciblage et enregistrement	Informer les responsables de programmes de la possibilité d'une extension (si l'intervention sélectionnée est modulable)	Coordonnateur ARC, GTP	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	1j	1j	Réunion de concertation et de planification avec les partenaires
		Identifier les bénéficiaires supplémentaires et actualiser la liste de ces bénéficiaires	Coordonnateur ARC, GTP, SPR	Dès qu'un versement est confirmé	1j	15j	Réunion groupe plan opérationnel
13	Achats (si l'intervention sélectionnée le prévoit)	Vérifier l'exhaustivité de la liste des bénéficiaires dans chaque district/comté identifié	Responsables ONG/Maires, SPR	Dès qu'un versement est confirmé	1j	15j	Tâche
		Identifier les acteurs responsables de l'achat des biens/des marchandises	Contrôle Financier Cab PM	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	1j	5j	Contrôle conformité
14	Vérifier la fonctionnalité des systèmes existants	Vérifier que les sources d'approvisionnement et les procédures sont opérationnelles	Chefs de départements Suivi de la Mise en œuvre	10 jours avant le versement	1j	2j	Vérification des indicateurs
15	Communication	Établir des canaux de communication claire entre les partenaires d'exécution	Coordonnateur ARC, GTP, SPR	Dès qu'un versement est confirmé	1j	2j	Réunion de lancement, de formation et

							de signature de contrat
16	Suivi et évaluation	Déterminer les besoins supplémentaires en personnel et en formation en matière de S&E, en vue d'un éventuel versement	Chefs de départements Suivi de la Mise en œuvre	Dès qu'une possibilité de versement est identifiée	1j	2j	Évaluation des besoins de renforcement de capacité
		S'assurer que les partenaires d'exécution connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de S&E (compte rendu mensuel et rapport final de mise en œuvre)	Point Focal ARC	Dès qu'un versement est confirmé	6j	10j	Réunion d'information et d'échange
		S'assurer que les partenaires d'exécution soumettent chaque mois des comptes rendus d'avancement	Chefs de départements Suivi de la Mise en œuvre	Se poursuit pendant le versement	10j	15j	Suivi des fiches de quinzaines des rapports
		S'assurer que les organismes/institutions chargés de la mise en œuvre coopèrent avec les auditeurs indépendants et mettent l'ensemble de la documentation nécessaire à leur disposition	DAF SP/DNPGCA	Pendant la mise en œuvre des fonds reçus	-	-	Archivage des pièces justificatives
		Soumettre des rapports de suivi mensuels au Secrétariat de l'ARC	Point Focal ARC	Pendant la mise en œuvre des fonds reçus	15j	30j	Élaboration des rapports de synthèse et transmission

	Identifier des besoins supplémentaires en personnel et en formation dans le cadre S&E pour un versement possible									
	S'assurer que les partenaires chargés de la mise en œuvre connaissent bien les exigences de l'ARC en matière de S&E									

6 FINANCEMENT

6.1 PARAMÈTRES DE TRANSFERT DE RISQUES

Période de couverture	<u>Année</u> : 2021-2022
Fréquence prévue des versements	Une fois tous les quatre ans
Montant max. des versements	8.578.500.000 Frs CFA
Niveau de transfert des risques	4,95
Montant estimé de la prime d'assurance	857.850.000 FRs CFA

6.2 MODALITÉS FINANCIÈRES ET COORDINATION DES VERSEMENTS DE L'ARC

Encaissement des fonds de ARC

- **Sur quel compte l'ARC transfèrera-t-elle les fonds versés ?**
 - L'ouverture d'un compte sécurisé au trésor comme compte principal avec assouplissement des procédures de décaissement pour recevoir les fonds
 - Ensuite les fonds seront transférés vers un compte de relais dans une banque privée uniquement pour les opérations retenues

Décaissements des fonds aux structures de mise en œuvre

- Pour le Cash for Work, les fonds seront virés dans les comptes des ONGs prestataires de services à partie du compte trésor.
- Le transfert inconditionnel se fera par des prestataires privés sur la base d'un contrat de service entre eux et le Dispositif.
- La Distribution Générale Ciblée et les aliments bétails, sur la base des appels d'offre

- **Qui est responsable de ce compte ? Quel type de supervision est assuré sur ce compte ?**
 - Le compte sera soumis à une double signature du Directeur de Cabinet et du SP/DNPGCCA pour effectuer les décaissements

- **Est-ce que l'ARC sera la seule source de financement à être mise sur ce compte ?**

Oui.

- **Les sorties de fonds de ce compte seront-elles destinées aux activités de l'ARC ?**

Oui

6.3 BUDGET PAR INTERVENTION

Coûts Opérationnels Directs					
<i>A. Cash for work</i>	Nbre Ménages	Quantité	Valeur moyenne (CFA)	Total (CFA)	Commentaires
Rémunération	16000	2	32 500	1 040 000 000	Coût unitaire par ménage pour 2 mois : 65000 CFA et frais de mise en œuvre : 2500/ménage
(Nombre de ménages)	16000		2 500	40 000 000	
Sélection, Formation, Suivi GTI, CR, CSR et Commune, Évaluation du programme		F		60 000 000	
Total Cash				1 140 000 000	
B. Distribution Générale Ciblée (DGC)	30000	9 000	300 000	2 700 000 000,00	Distribution de rations de céréales à raison de 100kg par ménage très vulnérables sur une durée de trois mois dans les zones affectées
C.1 Aliments pour bétail		5 000	300 000	1 500 000 000	
C. 2 Frais Administratifs- Suivi-Évaluation			F	15 000 000	
Coût Total DGC				4 215 000 000	
TOTAL GENERAL				5 355 000 000	

7 GESTION ET APPRENTISSAGE

7.1 SUIVI-ÉVALUATION ET RENFORCEMENT DU SE

7.1.1 CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION (S&E)

Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle/vérification	Risques/Hypothèses
Effet 1 : La sécurité alimentaire des ménages affectés est assurée et les moyens d'existence sont préservés	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de consommation alimentaire des ménages Ménages ayant préservé leurs actifs 	Rapport mensuel des activités Rapport de S&E Rapport EVIAM (SAP) Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages Agricoles (INS)	<ul style="list-style-type: none"> Retards dans le démarrage des opérations de transfert à cause des délais d'opérationnalisation Non-respect des délais d'exécution des opérations tel que prévus dans les conventions entre l'État du Niger et ARC La méthodologie de ciblage adoptée est imparfaite – le projet ne touche pas les plus vulnérables. Les mécanismes de paiement sont inefficaces – Les agents payeurs sont incapables de distribuer à temps les paiements aux bénéficiaires.
Résultat 1.1 : Les ménages vulnérables bénéficiant de réponses pour assurer leur	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des ménages ayant bénéficié du transfert d'argent 	Rapport d'activités soumis par les opérateurs et la CCA	<ul style="list-style-type: none">

sécurité alimentaire (du transfert d'argent conditionnel/inconditionnel et de la distribution)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant transféré • Le nombre de ménages ayant bénéficié de la distribution alimentaire 	Rapport de S&E Rapport PDM (CCA)	
Résultat 1.2 : création d'actifs et réhabilitation des moyens de subsistance à travers des opérations de Travail contre nourriture/protection des moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des personnes qui ont participé aux opérations de création d'actifs et la réhabilitation, • Nombre des personnes formées pour conduire les travaux, • Superficies traitées ou réhabilitées • Nombre des micros-ouvrages structurants réalisés • Nombre de ménages ayant reçu les animaux • Nombre d'animaux distribué 	CCA, ONG, Structures décentralisées de l'État Rapport mensuel Rapport de S&E	<ul style="list-style-type: none"> • La méthodologie de ciblage adoptée est imparfaite – le projet ne touche pas les plus vulnérables. • Les mécanismes de paiement sont inefficaces – Les agents payeurs sont incapables de distribuer à temps les paiements aux bénéficiaires.
Effet 2 : Acheminement plus rapide de l'aide auprès des foyers ciblés (obligatoire pour toute activité proposée par les pays participants à l'ARC)	<ul style="list-style-type: none"> • Première prise de contact avec les bénéficiaires ciblés dans les 120 jours après le versement de fonds ARC au pays concerné. 	Rapport mensuel Rapport de S&E CCA, rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de structures appropriées et solides, tel que décrites dans le plan opérationnel

	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-positionnement des stocks/contrat de prestations avec l'OPVN/prestataires privés • Capacité des mairies à stocker • Délais d'achat de stock 		<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions nécessaires sont prises pour l'exécution des opérations dans les temps impartis
Effet 3 : Mise en œuvre plus rapide des activités mises en place dans le cadre l'ARC (obligatoire pour toute activité proposée par les pays participants à l'ARC)	<ul style="list-style-type: none"> • Durée globale de la mise en place et de la réalisation de 180 jours 	Rapport mensuel Rapport de S&E CCA, rapport final	

Des comités de gestion des plaintes seront institués au niveau de chaque opération. Ces comités seront mixtes et composés de personnes sages des villages.

Le score de consommation n'est pas facile à apprécier, il faudrait une enquête spéciale. Par conséquent le niveau de consommation alimentaire et le degré de satisfaction nous semble plus facile à appréhender dans un contexte d'urgence.

7.1.2 SUIVI-ÉVALUATION PAR INTERVENTION

7.1.2.1 Première intervention : Distribution gratuite ciblée

<p><i>Est-ce que le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose d'un système de suivi ? Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? Dans Excel ?</i></p> <p><i>Qui peut avoir accès aux informations ?</i></p>	<p>Il existe une Direction Suivi/Evaluation au niveau national au sein du dispositif ainsi qu'au niveau des entités régionales (Secrétariats Permanents Régionaux).</p> <ul style="list-style-type: none">- Lors de la mise en œuvre des missions de suivi sont organisées au niveau national, régional, départemental et local.- Des fiches de recensement des bénéficiaires au niveau communal sont dressées- Une fiche de suivi et de contrôle des indicateurs (Quantité, type de produit, ration, périodicité et cibles) est établie- Toutes les Informations concernant la mise en œuvre sont capitalisées dans une base de données au niveau national- Accessibilité de l'information au grand public (Publication sur le site Web et les bulletins sur la sécurité alimentaire
<p><i>S'il s'agit d'un programme existant, le suivi a-t-il eu lieu dans le passé ? Quels sont les critères utilisés pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ? Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?</i></p>	<p>Un programme de suivi existe déjà aussi bien au niveau du DNP-GCA National que dans les régions. Des missions de suivi à mi-parcours sont effectuées avec une équipe pluridisciplinaire dans des zones où les activités sont mises en œuvre pour suivre les effets produits par l'intervention.</p> <p>Ces missions sont sanctionnées par des rapports faisant l'état des lieux et sont assortis de recommandations.</p>
<p><i>Veuillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.</i></p>	<p>Les informations collectées lors de ses missions de suivi portent sur la nature de l'activité et sa pertinence, la quantité, et le type de produit distribuée, la périodicité des distributions et les cibles bénéficiaires (Hommes et Femmes), les effets de l'activité s'ils sont visibles</p>

<p><i>Qui est responsable de la collecte de ces informations ? Qui est chargé d'analyser les informations ?</i></p> <p><i>Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?</i></p>	<p>Pour la collecte des données la responsabilité incombe aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comités sous régionaux ; - Comités de distribution au niveau communale. <p>Pour la consolidation de données collectées, la responsabilité incombe aux SPR au niveau régional.</p> <p>Pour l'analyse des données consolidées, le Département de Suivi de la mise en œuvre va conduire une évaluation globale des effets des opérations</p>
<p><i>Comment sont financés le Suivi & l'Évaluation de l'intervention spécifique ?</i></p>	<p>Sur le fonds ARC</p>
<p><i>Quel est le calendrier de S&E par rapport au versement de l'ARC ?</i></p>	<p>Le calendrier est lié au financement de l'ARC. Deux mois suivant la réception des fonds, des missions de suivi dont le calendrier définitif sera établi seront menées au niveau des opérations</p>

7.1.2.2 Deuxième intervention: Cash for work

<p><i>Est-ce que le partenaire chargé de la mise en œuvre dispose d'un système de suivi ? Dans l'affirmative, veuillez décrire le plus précisément possible ce système. Est-ce sur support papier ? Les informations sont-elles saisies dans un système SIG ? Dans Excel ?</i></p> <p><i>Qui peut avoir accès aux informations ?</i></p>	<p>Idem à l'activité précédente</p>
<p><i>S'il s'agit d'un programme existant, le suivi a-t-il eu lieu dans le passé ? Quels sont les critères utilisés pour effectuer le suivi d'un programme ou pour ne pas procéder au suivi ? Est-ce que des évaluations du programme ont déjà par le passé, été exposées en détail ?</i></p>	<p>Idem</p>

<p><i>Veillez exposer en détail les données ou les éléments d'informations qui devront être rassemblés par le système de suivi.</i></p>	<p>Information sur les superficies récupérées, les montants distribués, le type d'ouvrage le nombre de personnes rémunérées (Hommes et Femmes)</p>
<p><i>Qui est responsable de la collecte de ces informations ? Qui est chargé d'analyser les informations ?</i></p> <p><i>Quelles ont été les mesures introduites pour assurer la collecte rapide et précise des données de suivi ?</i></p>	<p>Pour la collecte des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ONG opérateur (Fiche de suivi des indicateurs) - Comités sous régionaux (rapport de suivi) <p>Pour l'analyse des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Suivi-évaluation au niveau National (SP/DNPGCA)
<p><i>Comment sont financés le Suivi & l'Évaluation de l'intervention spécifique ?</i></p>	<p>Sur le fonds ARC</p>
<p><i>Quel est le calendrier de S&E par rapport au versement de l'ARC ?</i></p>	<p>Le calendrier est lié au financement de l'ARC. Deux mois suivant la réception des fonds, des missions de suivi dont le calendrier définitif sera établi seront menées au niveau des opérations.</p>

7.1.3 RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

#	Risque	Probabilité de survenue de ce risque	Description de l'impact	Stratégie d'atténuation : que ferez-vous pour éviter que ce risque survienne ?
1	Risque de change	Moyen	Perturbation des coûts des opérations par rapport au plan initial	Réadaptation des programmes de mise en œuvre des opérations de terrain. Cela passe par une mobilisation de ressources supplémentaires ou une diminution soit de la ration ou du nombre de bénéficiaires
2	Risque d'inflation	Faible	Augmentation des coûts des opérations	Réadaptation des programmes de mise en œuvre des opérations de terrain en procédant à une diminution des rations ou du nombre de bénéficiaires
3	Risque que les intervention(s) n'atteigne(nt) pas les populations ciblées (les plus vulnérables)	Faible	Non atteinte des bénéficiaires	S'assurer d'un ciblage objectif et transparent des bénéficiaires avec des taux d'inclusion et d'exclusion minimisés
4	Retard dans la mise à disposition des fonds	Moyen	Retard dans l'exécution Non-respect du chronogramme	S'assurer qu'un compte spécial soit créé pour réceptionner les fonds et les transférer rapidement dans l'exécution des opérations
5	Pandémie de la Covid-19	Moyen	Perturbation du plan de mise en œuvre avec une augmentation de la durée des opérations	Réadaptions du plan de la DGC en opérant soit par groupe des personnes cibles soit par quartier pour éviter le regroupement. Opération Cash Transfert en lieu et place du Cash for Work

ANNEXES
